

NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2019



Nous avons tenu ce jour la troisième séance de négociation sur la NAO.

Les dernières propositions de la Direction sont :

- Augmentation du budget pour les augmentations salariales de 1,8 à 2 % avec la répartition suivante :
 - 1,7 % pour les augmentations individuelles
 - 0,3 % pour les évolutions professionnelles en 2019
 - Augmentation du budget spécifique complémentaire de 118 à 200KE :
 - Pour traiter les éventuels écarts de salaire entre les femmes et les hommes
 - Pour traiter les dépassements salariaux
 - Prise en charge à 100 % des frais de transport en commun pour le trajet domicile-travail :
 - Décision de prolonger la prise en charge jusqu'à Décembre 2020 pour l'EDF et extension de cette prise en charge aux salariés des régions dans les mêmes conditions de durée.
 - Mesure bas salaires :
 - Mise en place d'un salaire minimum de 25 HE pour tous les salariés en CDI pour 2019.
Cette revalorisation de la CFDT pour les bas salaires a été globalement obtenue lors de cette séance.
 - Les autres propositions de la Direction restent à l'identique de la séance précédente :
 - Remplacement de l'indicateur de croissance du CA par celui de l'EBE pour le calcul de la performance collective. Une proposition qui donne un impact positif sur les boîtes de +2,65%
Cette proposition fait suite à la demande de la CFDT d'augmenter l'impact positif de la performance collective sur les boîtes des salariés.
- La CFDT a également obtenu :**
- La revalorisation des tickets restaurant à hauteur de 9,30 €
 - La revalorisation de la prime d'absence continue à 5,52 €
 - L'engagement de la revalorisation de la participation employeur pour les PME selon les besoins

Information participation 2019 :

L'enveloppe pour 2019 est estimée à 3,1 M€ versus 2,5 M€ pour 2018.
Pour exemple cela correspondrait à une prime d'intéressement :

- 3900 € versus 3600 € en 2018 pour la tranche de salaire entre 30 à 35 K€
- 4050 € versus 4200 € en 2019 pour la tranche de salaire entre 40 à 50 K€

C'est sur la base de ces propositions que la Direction a proposé un PV d'accord sur la NAO soumis à la signature des Organisations Syndicales (CFDT et CGT) représentatives et présentes à cette négociation.

Même si la Direction a accepté plusieurs de nos propositions, toutes n'ont pas été prises en compte. La CFDT va mener sa réflexion quant à la décision de signer ou pas ce projet d'accord.

CFDT
Palmar 110 bis avenue Paris 92000 Nanterre
Tél. : 01 81 11 11 11 - cfdt@tdf.fr - www.cfdt.fr

3ème séance de négociation sur la NAO

Documents

[Négociation annuelle obligatoire 2019](#)